

**ARRETE DU MAIRE**

PUBLIE SUR LE SITE  
INTERNET DE LA  
COMMUNE LE 05/11/2024



**Occupation du domaine public  
Benne- devant le n° 2 rue des saules  
Du 08/11/2024 au 22/11/2024**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur  
VU La demande de Monsieur Maschino Versaut

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'autoriser la pose d'une benne sur le domaine public au niveau du n° 2 rue des saules pour l'évacuation de gravats.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** Monsieur Maschino Versaut est autorisé à installer une benne de chantier de 4,00 mètres de longueur et 2,00 de largeur devant le n° 2 rue des saules  
**Du 8 novembre 2024 au 22 novembre 2024.**

**Article 2** Si le trottoir étant impraticable, les piétons seront invités à prendre le trottoir en face.

**Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par le propriétaire. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, le propriétaire qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenue de rendre la benne visible.

**Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du propriétaire qui exécute les travaux.

**Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Monsieur Maschino Versaut

Holtzheim le 5 novembre 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL

